

*Commune de*  
**MONTROND LE CHÂTEAU**



## ENQUÊTE PUBLIQUE

### ARRÊTÉ

**prescrivant le déclassement d'un chemin communal en vue de sa cession à M. et Mme ALBER Frédéric Classement d'une parcelle cadastrée A n°813 Dans le domaine public communal**

Le Maire de la Commune de MONTROND-LE-CHATEAU

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Voirie Routière, Vu le Code Rural,

Vu la délibération du 21/12/2015, aux termes de laquelle le Conseil Municipal de MONTROND-LE-CHATEAU partie d'un chemin communal en vue d'une cession à M. et Mme ALBER Frédéric, Ainsi que le classement de la parcelle cadastrée A n°813, appartenant à la Commune de Montrond-Le-Château, après échange avec M. et Mme ALBER Frédéric, dans le Domaine Public Communal

Vu les pièces du dossier d'enquête publique.

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Le projet de déclassement du chemin communal, cadastré section A n°814, en vue de sa cession à M. et Mme ALBER Frédéric ainsi que le projet de classement de la parcelle A n°813 appartenant à la Commune de Montrond-Le-Château, après échange avec M. et Mme ALBER Frédéric dans le Domaine Privé Communal sera soumis à enquête publique dans les formes prescrites par les articles R.141-4 et R.141-10 du Code de la Voirie Routière.

Cette enquête d'une durée de quinze jours, se déroulera en mairie de MONTROND-LE-CHATEAU du 12/01 au 27/01/2016.

#### **ARTICLE 2** :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis informant le public de l'intervention du présent arrêté sera affiché à la porte principale de la Mairie de MONTROND-LE-CHATEAU et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune.

Il sera justifié de ces formalités par un certificat du Maire.

### ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de MONTROND-LE-CHATEAU pendant 15 jours du 12/01 au 27/01/2016 inclus, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet du 12/01 au 27/01/2016 à l'ouverture de la Mairie et pendant les heures :

- le mardi de 10 h 30 à 11 h 30,
- le mercredi de 17 h 30 à 19 h 00,
- le vendredi de 17 h 30 à 19 h 00,
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30.

### ARTICLE 4 :

Mme VOILLEY Renée demeurant 47 Grande Rue – 25620 Hôpital du Grosbois est nommée Commissaire Enquêteur. Elle siègera à la Mairie de MONTROND-LE-CHATEAU :

- le 15/01/2016 de 16 h à 18 h
- le 20/01/2016 de 16 h à 18 h.

### ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai d'enquête, c'est à dire le 27/01/2016, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre, accompagnés de ses conclusions motivées.

### ARTICLE 6 :

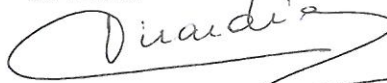
La délibération du Conseil Municipal passant outre aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire Enquêteur doit être motivée.

### ARTICLE 7 :

Madame le Maire de MONTROND-LE-CHATEAU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Commissaire Enquêteur.

Fait à MONTROND-LE-CHATEAU le 22/12/2015

Le Maire



Dominique GIRARDIER



(1) Jours et heures d'ouverture de la mairie.